



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance extraordinaire du 20 décembre 2017

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 20 décembre 2017, à 19 h 09, à la cafétéria de l'école Notre-Dame-de-Fatima, 2463, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1  
Monsieur Stéphane Breault, district 2  
Madame Manon Desnoyers, district 3  
Monsieur Yannick Thibeault, district 4  
Monsieur Richard Desormiers, district 5  
Monsieur Joël Ricard, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Charron, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 09.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel que stipulé au Règlement no 873-12 concernant la régie interne des séances du conseil municipal et conformément aux dispositions du Code municipal.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget 2018
3. Période de questions
4. Levée de la séance

17-12X-470

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault  
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE



No. résolution  
ou annotation  
**17-12X-471**

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance extraordinaire du 20 décembre 2017

## ADOPTION DU BUDGET 2018

M. le maire présente les grandes lignes du budget 2018.



## BUDGET 2018

	2018
REVENUS:	
TENANT LIEU DE TAXES	204 356,00 \$
AUTRES RECETTES DE SOURCE LOCALE	273 428,00 \$
IMPOSITION DE DROITS	518 910,00 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	66 462,00 \$
INTÉRÊTS	170 000,00 \$
AUTRES REVENUS	559 328,00 \$
TRANSFERTS CONDITIONNELS	217 124,00 \$
TAXES ET COMPENSATIONS <sup>1</sup> :	10 446 818,00 \$
TOTAL DES REVENUS:	12 456 426,00 \$
DÉPENSES:	
ADMINISTRATION	2 136 001,00 \$
GREFFE	29 247,00 \$
VOIRIE	1 888 178,00 \$
ENTRETIEN DE BÂTIMENT	428 763,00 \$
HORTICULTURE	256 726,00 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	17 479,00 \$
DÉNEIGEMENT	1 035 379,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	219 842,00 \$
ÉGOÛT	124 035,00 \$
LOISIRS ET CULTURE	681 870,00 \$
BIBLIOTHÈQUE	275 765,00 \$
INCENDIE	642 857,00 \$
ORDURES	936 715,00 \$
SERVICE AUX CITOYENS	351 100,00 \$
SERVICE POLICIER	1 112 340,00 \$
URBANISME et DÉVELOPPEMENT	828 521,00 \$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 964 818,00 \$
REMB. CAPITAL	1 311 815,00 \$
INVESTISSEMENT EN IMMO	179 793,00 \$
TOTAL DES DÉPENSES:	12 456 426,00 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne aura à pourvoir, au cours de l'année 2018, à des dépenses s'élevant à 12 456 426 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour défrayer ces dépenses, la Municipalité perçoit divers revenus autres que les taxes et compensations pour services municipaux, dont le montant s'élève à 2 009 608 \$;



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance extraordinaire du 20 décembre 2017

CONSIDÉRANT QUE pour solder la différence entre les dépenses et les revenus et affectations, il est requis une somme de 10 446 818 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité imposera, par le Règlement 966-18, les taxes et compensations nécessaires pour équilibrer le présent budget;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin  
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil adopte le budget 2018 de la municipalité de Sainte-Julienne démontrant des dépenses totalisant 12 456 426 \$, le tout tel que présenté et étudié par le conseil.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

17-12X-472

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault  
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron  
Maire

Madame France Landry  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière